



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 18 décembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 8 décembre 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 52

Nombre de procurations : 7

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN
Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur François DESEILLE
Madame Christine MARTIN
Monsieur Pierre PRIBETICH
Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM
Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Monsieur Christophe BERTHIER
Madame Nadjoud BELHADEF
Madame Kildine BATAILLE
Madame Delphine BLAYA
Monsieur Christophe AVENA

Madame Lydie PFANDER-MENY
Monsieur Joël MEKHANTAR
Monsieur Denis HAMEAU
Madame Océane GODARD
Madame Marie-Odile CHOLLET
Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur Georges MEZUI
Monsieur Massar N'DIAYE
Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Vincent TESTORI
Madame Stéphanie VACHEROT
Monsieur Jean-François COURGEY
Monsieur Bassir AMIRI
Madame Mélanie BALSON
Madame Catherine DU TERTRE
Monsieur David HAEGY
Madame Danielle JUBAN
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN

Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Laurence GERBET
Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Céline RENAUD
Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Axel SIBERT
Madame Catherine HERVIEU
Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Philippe THIRION

Membres absents :

Monsieur Marien LOVICH I pouvoir à Monsieur François DESEILLE
Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Jean-Paul DURAND pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Nora EL MESDADI pouvoir à Monsieur Philippe THIRION
Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Elizabeth REVEL pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER

OBJET : URBANISME

Chemin des Petites Roches - Cession d'un terrain

La Ville est propriétaire d'une parcelle cadastrée section BW n°459 d'une superficie de 133 m² qui fait l'objet d'un aménagement sommaire en espaces verts située chemin des Petites Roches, dont elle n'a pas l'utilité et dont le maintien dans le patrimoine communal ne présente pas d'intérêt particulier pour la Ville.

Il est précisé que la Ville s'est vue remettre, après les travaux de construction des lignes de chemin de fer à Dijon, le reliquat d'une parcelle d'une superficie initiale de 136 m² qui avait été cédée pour cause d'utilité publique aux services des chemins de fer par Monsieur DEMAISON.

Cette emprise aurait toutefois dû être restituée à Monsieur DEMAISON. En effet, le bulletin de cession stipule « si la totalité de la parcelle cédée n'est pas utilisée pour les travaux de construction de la ligne de chemin de fer, le restant ou l'excédent serait rétrocédé à Monsieur DEMAISON ».

Les Consorts DEMAISON, propriétaires de la maison mitoyenne située 1 chemin des Petites Roches, ont sollicité la mise en œuvre de leur droit de retour.

La cession gratuite est donc proposée sur la base de droit de retour. Il convient également de procéder préalablement à sa désaffectation et à son déclassement du domaine public communal.

Il est indiqué que l'ensemble des frais liés à la cession sera à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **de désaffecter** et de déclasser du domaine public communal une emprise de 133 m² cadastrée section BW n°459 située chemin des Petites Roches ;
- **de céder** cette parcelle au profit des Consorts DEMAISON, à titre gratuit sur la base du droit de retour, droit dont ils bénéficient conformément au bulletin de cession du 9 décembre 1940 ;
- **de dire** qu'il sera procédé à cette cession par acte notarié ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN POUR : 59

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 7 PROCURATION(S)

Le secrétaire,
Madame MONTEIRO

Le Maire,
Monsieur REBSAMEN